

DECISION n° 2025-117DC.

Objet : Demandes de subventions auprès du Conseil Départemental

Le Président de la Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts de la Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 4 juin 2020 portant délégation d'attributions dudit conseil au Président ;

Vu l'engagement n°1 de la labellisation Lucie 26000 « Mettre en place une gouvernance responsable », notamment son plan d'action n°2 « garantir les conditions d'une gouvernance responsable » ;

Vu l'axe du projet de territoire de la CCVHA dit « renouveler la gouvernance du territoire et poursuivre l'ouverture aux acteurs du territoire et des territoires voisins » ;

CONSIDERANT que la CCVHA, autorité administrative compétente en matière d'assainissement collectif, a planifié dans le cadre de son Plan Pluriannuel d'Investissement des travaux de rénovation d'ouvrages d'assainissement collectif ;

CONSIDERANT que certains de ces travaux peuvent bénéficier, auprès du Conseil Départemental du Maine et Loire, de subventions ;

DECIDE

Article 1er :

De solliciter une aide financière auprès du Conseil Départemental du Maine-et-Loire pour les dossiers ci-dessous :

- Sur la commune des Hauts-d'Anjou (*commune déléguée de Champigné*) : Opération « Rue du Docteur Chailloux pour un montant sollicité de **35 462,87 € HT**
- Sur la commune de Val-d'Erdre-Auxence (*commune déléguée de La Cornuaille*) : Opération « Rue du Petit Mondouet/Rue du Stade pour un montant sollicité de **22 980,50 € HT**
- Sur la commune de Grez-Neuville : Opération « Cimetière - Rue des Borderies » pour un montant sollicité de **6 710,00 € HT**
- Sur la commune d'Erdre en Anjou (*commune déléguée de La Pouëze*) : Opération « Bord du Brionneau » pour un montant sollicité de **12 097,80 € HT**
- Sur la commune d'Erdre en Anjou (*commune déléguée de La Pouëze*) : Opération « Rue des Peupliers » pour un montant sollicité de **11 997,70 € HT**
- Sur la commune de Juvardeil : Opération « Rue du Port Joret/STEP » pour un Montant sollicité de **30 097,70 € HT**

La somme totale sollicitée pour l'ensemble des projets est de **119 346,57 € HT**.

Article 2 :

Certifier le caractère exécutoire de la présente décision qui sera transmise au représentant de l'Etat et publiée sur le site internet de la collectivité ; Informer que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes, par courrier ou sur le site Télérecours citoyens ([www.telerecours](http://www.telerecours.fr)), dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Article 3 : Monsieur le directeur général des services de la Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou est chargé de l'exécution de la présente décision.

A Le Lion-d'Angers, le 04/09/2025

Le Président



Etienne Glémot

